

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1440

présenté par

Mme Rabault, M. Echaniz, Mme Rouaux, Mme Keloua Hachi, M. Vallaud, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1
<b>TOTAUX</b>	1	1
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à souligner que, dans le document budgétaire de la mission culture présenté par le Gouvernement, la « part des jeunes éligibles au pass Culture ayant initié un compte » est affichée en légère baisse pour 2023.

Avec cet amendement, nous souhaitons interroger le Gouvernement, et surtout insister sur la nécessité de « décomplexifier » le pass culture, ou mieux d'envisager une refonte totale.

Du fait de l'article 40 de la Constitution, les Parlementaires ne peuvent pas augmenter les charges de l'État. Aussi, le présent amendement tient compte de cette contrainte et est structuré sous forme d'un amendement d'appel.

Concrètement cet amendement procède à :

- Une augmentation de 1 € en AE et CP de l'action 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »
- Une diminution de 1 € en AE et CP de l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » (Ceci n'est évidemment pas notre objectif)